

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012

Date de Convocation : 15 Février 2012	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME</b> <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES</b>  <b>SEANCE ORDINAIRE</b> <b>DU 23 FEVRIER 2012</b>
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 21	

L'an deux mille douze le 23 Février à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mr Jean-Marc MORVAN, Maire

**Mmes** : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

**Mrs** : François BONJEAN, Daniel MULLER, **Adjoint**s

**Mmes** : Martine GENESTIER, Suzanne DURIS, Marie-Claire GOIGOUX, **Mrs** : Thierry CHAPUT, François DIVOL, Guy RAYNOIRD, Adam WEBER, Alain PERRIER, François Peyrat, **Conseillers Municipaux**

**ABSENTS** : **Mmes** : Anne-Marie MANOUSSI, Bernadette PEYRAS-CATASTINI, Chantal ROCHE, Clotilde BERTIN, Brigitte VOLLE, Annie DESMOND-COUTURIER, **Mrs** : Jacques BARBIER, Denis CHEVILLE

**POUVOIRS** :

- Mr Jacques BARBIER à Mme Paulette MANRY
- Mme Anne-Marie MANOUSSI à Mr Alain PERRIER
- Mme Chantal ROCHE à Mme Suzanne DURIS
- Mr Denis CHEVILLE à Mr Thierry CHAPUT
- Mme Clotilde BERTIN à Mr Guy RAYNOIRD
- Mme Annie DESMOND-COUTURIER à Jean-Marc MORVAN

**Secrétaire de séance** : Melle Lauriane BONNABRY

## DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE - LE S.M.G.F. & L'ASSOCIATION CLUB TIR ORCINOIS

Monsieur le Maire,

► **PRESENTE** la convention portant autorisation d'utilisation d'une parcelle sectionnale pour le tir sportif. Cette convention est faite entre la Commune, le SMGF, assistés techniquement par Monsieur le Directeur de l'Agence Montagnes d'Auvergne, représentant l'ONF et l'Association Club de Tir Orcinois (CTO) dans le cadre d'une autorisation d'occupation de parcelles sectionnales par le Club de Tir. Le Club de tir paiera une location de 100 € par an au SMGF

► **DEMANDE** au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE** : pour : 21      contre : 0      abstention : 0

## DELIBERATION PORTANT DEMANDE D'ECHANGE DE BIENS DE SECTION SUR LA COMMUNE D'ORCINES AVEC DES TERRAINS APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL CONSULTATION DES ELECTEURS DES SECTIONS

Le Maire rappelle les demandes d'échange :

**ENTRE**

Terrains sectionaux appartenant à « les habitants de La Font de l'Arbre et de Fontanas »					
REF. CADASTRALE	LIEU-DIT	EMPRISE	INDEMNITES	INDEMNITES ACCESSOIRES	INDEMNITES TOTALES
F943 (issue de F873)	Puy de Dôme	9525 m <sup>2</sup>	1 905,00 €	1 428,75 €	3 333,75 €
F950 (issue de F877)	Puy de Dôme	4179 m <sup>2</sup>	835,80 €	626,85 €	1 462,65 €
F183 (issue 32 ONF)	Puy de Dôme	510 m <sup>2</sup>	102,00 €	178,50 €	280,50 €
F185 (issue 32 ONF)	Chambadèze Haute	115000 m <sup>2</sup>	23 000,00 €	16 952,44 €	41 884,44 €*  arrondi 574,00 €
F186 (issue 32 ONF)	Chambadèze Haute	1910 m <sup>2</sup>	382,60 €		
F187 (issue 32 ONF)	Chambadèze Haute	7750 m <sup>2</sup>	1 550,00 €		
F875	Puy de Dôme	2868 m <sup>2</sup>	573,60 €	0,00 €	

Terrains sectionaux appartenant à « les habitants de Fontanas »					
REF. CADASTRALE	LIEU-DIT	EMPRISE	INDEMNITES	INDEMNITES ACCESSOIRES	INDEMNITES TOTALES
F999 (issue de F190)	Chambadèze Haute	1710 m <sup>2</sup>	342,00 €	692,55 €	1 034,55 €
F997 (issue de F188 et 32 ONF)	Chambadèze Haute	8182 m <sup>2</sup>	1 636,40 €	font partie des 16 952,44 €	1 636,40 €*  arrondi 574,00 €

Terrains sectionaux appartenant à « les habitants de La Font de l'Arbre »					
REF. CADASTRALE	LIEU-DIT	EMPRISE	INDEMNITES	INDEMNITES ACCESSOIRES	INDEMNITES TOTALES
F989 (issue de F196)	Chambadèze Haute	1913 m <sup>2</sup>	382,60 €	1 004,33 €	1 386,93 €
F184 (issue 32 ONF)	Chambadèze Haute	16 150 m <sup>2</sup>	3 230,00 €	font partie des 16 952,44 €	3 230,00 €*  arrondi 574,00 €

Terrains sectionaux appartenant à « les habitants de Montrodeix, Enval, La Font de l'Arbre et Fontanas »					
REF. CADASTRALE	LIEU-DIT	EMPRISE	INDEMNITES	INDEMNITES ACCESSOIRES	INDEMNITES TOTALES
F987 (issue de F181)	Puy de Dôme	1355 m <sup>2</sup>	271,00 €	33,88 €	304,88 €
		4052 m <sup>2</sup>	810,40 €	0,00 €	810,40 €

\* 41 884,44 + 1 636,40 + 3 230 = 46 750,84 €

<b>INDEMNITES ACESSOIRES</b>	<b>1 426,00 €</b>
<b>TOTAL DES ECHANGES</b>	<b>57 364,50 €</b>

Les parcelles appartenant au Conseil général					
REF. CADASTRALE	LIEU-DIT	EMPRISE	INDEMNITES	INDEMNITES ACCESSOIRES	INDEMNITES TOTALES
<b>D 341</b> (sur la commune de St Ours les Roches)	<b>Puy de Louchadière</b>	393 m <sup>2</sup>	98,25 €	arondi	98,30 €
		39788 m <sup>2</sup>	29 045,24 €	arondi	29 045,30 €
		5218 m <sup>2</sup>	4 435,30 €		4 435,30 €
		16013 m <sup>2</sup>	14 731,96 €	arondi	14 732,00 €
<b>F 1008</b> (ex F180) (sur la commune d'Orcines)	<b>Puy de Dôme</b>	10 000 m <sup>2</sup>	2 000,00 €		2 000,00 €
		4052 m <sup>2</sup>	810,40 €		810,40 €
		31 216 m <sup>2</sup>	6 243,20 €		6 243,20 €

<b>TOTAL DES ECHANGES</b>	<b>57 364,50 €</b>
---------------------------	--------------------

► **PROPOSE** de se prononcer :

- sur le principe d'échange de ces biens de section
- sur la demande de l'organisation d'une consultation des électeurs auprès des habitants des sections de :
  - ↳ les habitants de la Font de l'Arbre et de Fontanas
  - ↳ les habitants de Fontanas
  - ↳ les habitants de la Font de l'Arbre
  - ↳ les habitants de Montrodeix, Enval, la Font de l'Arbre, Fontanas

par la Préfecture du Puy-de-Dôme, en vue des échanges

- sur la signature de la promesse d'échange

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :    pour : 21            contre : 0            abstention : 0**

<b>DELIBERATION PORTANT DEMANDE D'ALIENATION D'UN BIEN DE SECTION CONSULTATION DES ELECTEURS</b>
--

**Le Maire,**

**Vu** la demande d'acquisition du bien de section de la parcelle AW 151 d'une superficie de 9 579 m<sup>2</sup> à « *Les Habitants de Montrodeix, Enval, Pont de Riomaux* » par la commune en vu de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) à vocation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales.

► **PROPOSE** de se prononcer :

- sur le principe de cession de ce bien de section
- 
- sur la demande d'organisation d'une consultation des électeurs auprès des habitants de la section de « *Les Habitants de Montrodeix, Enval, Pont de Riomaux* » par la Préfecture du Puy-de-Dôme

en vu de la vente à la commune d'Orcines

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :    pour : 21            contre : 0            abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire :

- à engager la procédure d'aliénation de la parcelle AW 151 d'une superficie de 9 579 m<sup>2</sup> appartenant aux ayant-droits de la section « *Les Habitants de Montrodeix, Enval, Pont de Riomaux* » sous réserve de la production des promesses de vente après évaluation du service des Domaines et de la prise en charge par la commune, des documents d'arpentage.

- à saisir Monsieur le Préfet pour l'organisation d'une consultation des électeurs de la section « *Les Habitants de Montrodeix, Enval, Pont de Riomaux* » en application de l'article L 2411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>DELIBERATION PORTANT REMBOURSEMENT DE SINISTRE</b>
---

**Le Maire,**

► **INDIQUE** que la commune a été destinataire d'un chèque de remboursement de sinistre de notre assureur, d'un montant de 765,11 € : dommage électrique sur le photocopieur

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :    pour : 21            contre : 0            abstention : 0**